

La crise du logement est le résultat d'une crise économique et, faute de mesures positives pour enrayer l'inflation, les taux d'intérêt excessifs, le coût élevé de la vie, les impôts onéreux et le cercle vicieux d'une hausse constante du prix des biens et services, je ne vois pas comment les Canadiens pourront jamais bénéficier d'une des nécessités fondamentales de la vie au Canada, c'est-à-dire d'une maison bien à eux.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, mes remarques, à ce stade de l'étude du bill C-192, seront plutôt brèves, non pas parce que je ne comprends pas l'urgence et l'importance du problème que pose présentement le manque d'habitations au Canada, mais plutôt parce que le bill C-192 ne renferme absolument aucune disposition susceptible de régler les nombreux problèmes relatifs au logement, au Canada.

Monsieur l'Orateur, le bill C-192 est une déception pour ceux qui n'ont pas de logement, qui doivent se contenter d'un taudis ou partager un logis avec d'autres personnes, ainsi que pour ceux qui, de tout temps, ont essayé d'obtenir une politique d'habitation capable de garantir à toutes les familles canadiennes un logement convenable.

Étant donné ce manque de leadership dans le domaine de l'habitation, nous ne sommes pas étonnés de constater quelle attitude a dû prendre l'ex-ministre responsable de l'habitation. A ce moment-ci, je dois me contenter de lui adresser la parole, puisque son successeur a dû se retirer de la Chambre, momentanément, je l'espère.

Monsieur l'Orateur, nous sommes aux prises avec un problème aigu dans le domaine du logement. Nous savons qu'il existe des besoins, et tous ceux qui ont étudié de près ou de loin le problème de l'habitation estiment qu'il nous faut un minimum de 200,000 habitations nouvelles par année pour répondre aux besoins, et ce sans tenir compte du retard qui existe, retard que nous avons dans ce domaine. Il faut d'abord 140,000 nouvelles habitations pour répondre à la demande des nouvelles familles et 50,000 nouvelles habitations sont nécessaires pour remplacer celles qui doivent être démolies, celles qui deviennent désuètes ou qui sont détruites par des incendies ou autrement. Alors, la construction de 10,000 autres unités sera nécessaire pour assurer un nombre minimum de maisons disponibles, étant donné la mobilité de la population, et pour permettre le bon fonctionnement du jeu de l'offre et de la demande. Nous avons besoin présentement d'un minimum d'habitations pour répondre aux demandes les plus urgentes.

• (5.20 p.m.)

Une autre question me tient à cœur et je voudrais en faire part au ministre. C'est une inquiétude grandissante que j'éprouve. Je constate qu'avec les nouvelles lois que l'on propose, on veut diriger la propriété de l'habitation vers des organismes plutôt que vers les chefs de famille. Ces organismes sont des coopératives, des compagnies ou de grandes sociétés, de sorte que la famille n'a plus accès à la propriété de sa maison, ce qui m'inquiète grandement. Rien n'est plus satisfaisant, pour le chef de famille, que de pouvoir dire à sa femme et à ses enfants: Vous êtes logés dans une maison qui nous appartient ou qui nous appartiendra un jour.

Cet objectif n'existe plus, à cause des amendements proposés actuellement. Des amendements à la loi sur l'habitation auraient pu permettre aux travailleurs canadiens d'espérer posséder leur maison, mais le bill C-192 ne renferme aucune disposition en ce sens. On n'y trouve que la possibilité d'emprunter jusqu'à \$25,000 pour l'achat d'une maison. Il sera donc impossible au travailleur canadien d'espérer posséder une maison un jour, car selon les statistiques officielles fournies par le gouvernement, environ 68 p. 100 des travailleurs canadiens gagnent moins de \$4,000 par année. Alors, inutile de dire que, compte tenu des circonstances actuelles, du taux d'intérêt qu'on impose à l'emprunteur, de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et de la taxe provinciale de 8 p. 100, en ce qui a trait à la province de Québec—taxe supplémentaire sur les matériaux de construction—le travailleur canadien ne peut espérer un jour devenir propriétaire de sa propre maison.

Monsieur l'Orateur, on propose également de prolonger le délai de remboursement jusqu'à 40 ans. Il s'agit encore d'une mesure qui ne favorise aucunement l'ouvrier canadien, celui qui veut devenir propriétaire de sa propre maison.

De plus, on propose dans le bill que le taux d'intérêt soit renouvelé ou calculé de nouveau, si l'on veut, tous les 5 ans. Cette mesure vise à favoriser le détenteur de l'hypothèque, le prêteur, plutôt que l'emprunteur.

Parmi les dispositions que l'on trouve dans le bill C-192, aucune ne vise à encourager l'achat d'une maison par le travailleur canadien.

Voici ce que nous, du Ralliement créditiste, proposons pour permettre au travailleur canadien de posséder sa propre maison. D'abord, nous estimons que le taux d'intérêt actuel est trop élevé et que rien ne laisse indiquer qu'il pourrait être réduit cette année ou au cours des prochaines années.